

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 11 décembre 2024 à 14h30
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 28/11/2024**

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Didier BYKOFF, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Jean-François MONTAGNE, Jean-Pierre VANDAELE, Virginie VARLET

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Pierre MARLE, Michel PESCH, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE
Eric ROMMEL a donné pouvoir à Christine GILLOOTS
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Martial BEYAERT
Pierre MARLE a donné pouvoir à André FIGOUREUX

Président de séance : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Virginie VARLET assistée de Catherine RENOU

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

13 DEC. 2024

Berger
Levrault

ID : 059-255902660-20241211-2024055-DE



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 - 14H30
Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
BYKOFF Jidim	C. U. D	
VANDAELE Jline	C. U. D	
ZOCCOILLON Eric	Mairie de St Georges / l'An	
Varlet Virginie	Ville DK Cud.	
AGNERAY Sophie	Capelle la Glande Tauxi UP CUD	
GILLOOTS Christine	BRAY-DUNES Noire VP CUD	
BEYERET MARTIAL	CUD	
FZ GONNOR Audie	PT C.C.H.F.	
LIEG GENE	Ville de Bommung + CUD	
JF Montagne	CUD	
Michel DELFORGE	CCH F	
Paul Janssen	CCH F	

DELIBERATION

Objet – Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

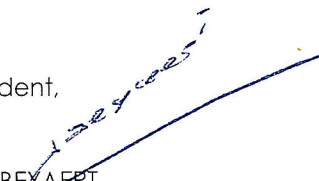
Les membres du Comité Syndical ont reçu le document joint en annexe en même temps que l'invitation, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance. Ce document est une synthèse présentant la situation budgétaire 2024 ainsi que les perspectives et programme pour les deux années à venir.

Il est proposé de prendre acte de ces orientations qui viennent d'être présentées et le cas échéant débattues.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Dunkerque au siège du Syndicat Mixte, le 11 décembre 2024

Le Président,


Martial BEYAERT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Rappel

Fin 2022, le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé dans sa 4^e version.

Le recours déposé par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 59 a été jugé en faveur du syndicat mixte du SCoT en date du 6 août 2024. Le 4 octobre dernier, une requête en appel a été enregistrée à la demande de la FDSEA, du Syndicat Départemental des Jeunes Agriculteurs Nord-Pas de Calais et de Monsieur Antoine Delater.

L'étude sur les perspectives démographique et économique dans le Dunkerquois, engagée avec l'INSEE, a été finalisée courant 2024. Elle a fait l'objet d'une présentation en comité syndical le 16 avril 2024. Plusieurs présentations ont été faites pour les partenaires du territoire : intercommunalité, DDTM, centres hospitaliers, Sous-Préfecture...

Concernant le SRADDET, le SCoT de la région Flandre Dunkerque ne fait pas partie de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Cependant, par la participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque à cette instance, le SCoT reste mobiliser. En octobre 2024, la Région a souhaité présenter à l'ensemble des SCoT les modifications apportées au SRADDET suite à la phase de concertation. Le SCoT de la région Flandre Dunkerque y était représenté.

L'équipe SCoT est également mobilisée à l'occasion de sa participation à différents travaux menés par :

- ➔ le PMCO : Groupe de travail sur les thématiques Mobilité / Santé / Urbanisme et InterSCoT pour ne citer que ces trois groupes ;
- ➔ la Région via le Parlement de la mer et les travaux de l'agence Hauts de France 2040 autour du devenir du Littoral notamment ;
- ➔ la Sous-Préfecture autour de la démarche territoriale dénommée Copil Verkor et les groupes de travail Protocole Logement Trajectoire 2024-2031 ; un groupe attractivité a été lancé au cours de l'année 2024 auquel le SCoT participe.

La mobilisation de l'équipe SCoT se poursuivra sur l'année 2025 autant que de besoin.

Par ailleurs, l'équipe est amenée à rédiger des avis concernant :

- ➔ les documents d'urbanisme
- ➔ les projets de développement commerciaux. Pour rappel, un avis a été rendu en 2024 concernant la création d'un magasin ALDI sur la commune de Wormhout.
- ➔ les projets d'aménagement d'une certaine ampleur. Un avis a été rendu en 2024 concernant le programme de construction de 139 logements collectifs sur la commune de Bourbourg.

Elle participe également aux webinaires organisés par la Fédération Nationale des SCoT, ainsi qu'à leurs rencontres annuelles et leurs assemblées générales.

A noter qu'il est envisagé de maintenir au même niveau que 2024 les contributions des deux EPCI ainsi que la subvention versée à l'AGUR.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 -2026

⇒ Mise en œuvre du SCoT – 2025 à 2026

Dans le cadre de l'opposabilité du SCoT approuvée en juillet 2022, plusieurs actions seront assurées :

Analyse de la compatibilité avec le SCoT

- Préparation technique des avis pour les CDAC, sur les projets d'intérêt général, ...
- Suivi des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme intercommunales

Représentation du SCoT par les élus du comité syndical

- aux instances telles que les CDAC, la Fédération Nationale des SCoT...
- en qualité de Personne Publique Associée pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque et ceux des territoires voisins.

⇒ Suivi – Evaluation du SCoT

La Région Flandre Dunkerque, par la mise en œuvre de projets de développement, sera amenée à évoluer. Plusieurs actions sont à prévoir.

- Suivi des travaux de modification du SRADDET et des autres documents supra-territoriaux à prendre en compte dans le SCoT – **2025**
- Participation aux réunions organisées par la Région à destination des SCoT pour la mise en œuvre du SRADDET et de la loi Climat et Résilience – **2025**
- Elaboration de l'Etat Initial de l'Environnement
- Réalisation de l'évaluation environnementale par son rapport de présentation
- Suivi du SCoT : analyse de l'évolution des indicateurs d'évaluation et de la veille spatialisée des projets – **2025/2026**

⇒ Evolution du SCoT

- Lancement d'une procédure de modification simplifiée pour prendre en compte le SRADDET modifié pour une prise en compte du ZAN
 - Lancement d'une procédure de révision pour revoir le projet de territoire, moderniser et climatiser le SCoT
 - ⇒ Elaboration de l'Etat Initial de l'Environnement – Mise à jour
 - ⇒ Réalisation de l'évaluation environnementale
 - ⇒ Lancement de l'étude sur la stratégie commerciale et logistique (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique - DAACL)
- (frise chronologique prévisionnelle d'évolution du SCoT en annexe).

⇒ Animation

Des conférences des maires du SCoT seront programmées durant l'année en fonction de l'actualité des grands chantiers qui vont animer la Région Flandre Dunkerque – **2025/2026**

13 DEC 2024

Berger
Levrault

⇒ Orientations budgétaires

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme de travail prévisionnel **pour l'année 2025**, le syndicat mixte du SCoT :

- ⇒ s'appuiera sur le concours de l'AGUR. La subvention annuelle reste inchangée par rapport à 2024 et s'élève à la somme de 177 000 €.
- ⇒ financera les études nécessaires quant à l'évolution du SCoT Flandre Dunkerque selon l'échéancier présenté : 90 000 € sur les années 2025/2026
- ⇒ financera l'accompagnement juridique avec le Cabinet d'avocats LGP : 20 000 €
- ⇒ financera les dépenses de personnel à hauteur de 35 000 €
Ces dépenses correspondent à la rémunération de 4 agents composant l'équipe administrative du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque
 - Un secrétaire général
 - Deux chargés de mission
 - Une responsable administrative et financière.La rémunération est calculée sur la base d'un temps plein d'un grade de rédacteur principal de 1^{er} classe. La durée effective de travail varie selon les responsabilités et fonctions des membres de l'équipe administrative mais également de l'actualité du SCoT.
- ⇒ organisera plusieurs évènements (conférence des maires, retours d'expériences...) – Estimation 10 000 €

A noter que les participations des deux EPCI pour 2025 restent inchangées et s'élèvent respectivement à :

- 188 882,92€ pour la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 33 463,08€ pour la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

FRISE CHRONOLOGIQUE PREVISIONNELLE D'ÉVOLUTION DU SCOT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

- à titre indicatif et sous réserve de possibles évolutions législatives -

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031/2032
Modification Simplifiée	Délibération	Définition trajectoire ZAN Enquête publique	Approbation Février 2026					

Révision	Délibération	Etudes et Travaux de construction du projet de territoire				Arrêt de projet	Approbation
Études thématiques : - DAACL - Etat initial - Environnement + Evaluation environnementale - Volet Littoral - Accompagnement juridique Diagnostic socio- économique PADD DOO Dossier SCot Concertation du public Consultation PPA		Rédaction des cahiers des charges Lancement des consultations Choix des prestataires	Réalisation des études thématiques				
			Rédaction		Elaboration et Rédaction	Elaboration et Rédaction	Redaction
							permanente selon les dispositions de concertation définie dans la délibération de mise en révision

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

13 DEC. 2024

Berger
Levrault

ID : 059-255902660-20241211-2024055-DE

